



Monsieur le Recteur,

le SNES-FSU Guadeloupe dénonce une nouvelle fois la piètre qualité des documents numériques fournis par l'administration, alors que l'ensemble des autres académies les fournissent sans aucun souci. Ils sont totalement inexploitable. La récurrence de ces faits et la manière de faire, démontrent non pas l'incompétence, mais bien la malveillance de certains services pour empêcher les représentants élus des personnels de remplir leurs missions de commissaires paritaires au service de la profession.

D'autre part, notre organisation syndicale dénonce les innombrables retards d'inspection, déjà maintes fois pointés par notre organisation syndicale et qui empêche notre instance de se réunir ce jour dans des conditions équitables pour les collègues. Notre organisation syndicale demande que tous les collègues soient inspectés au moins tous les cinq ans.

Par ailleurs, Monsieur le Recteur, les personnels d'inspection se trouvant défaillant à inspecter dans leur mission d'inspection, il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à rétablir l'équité entre les collègues.

Or, vous faites le choix, Monsieur le Recteur d'accroître encore plus les iniquités, en demandant aux corps d'inspection de gérer ce qu'ils ont eux-mêmes créés. Au lieu de mettre en place un système mécanique de rattrapage des collègues non inspectés depuis plus de cinq ans comme cela est le cas dans de nombreuses académies, les inspecteurs attribuent à ces collègues déjà lésés une note aléatoire allant de 0 à 3 sans aucun critère objectif, puisque les inspecteurs n'ont pas inspecté les collègues. Ainsi des collègues de même discipline, n'ayant pas été inspecté depuis le même nombre d'années, avec la même note initiale se retrouvent l'un avec 0, l'autre avec 3, sans aucune explication viable, autre que le clientélisme ...

Ces pratiques insupportables lèsent de nombreux collègues, discréditent les corps d'inspection, et ridiculisent notre académie.

Monsieur le Recteur, nous demandons que l'académie se donne les moyens d'un rattrapage des retards d'inspection dans les plus brefs délais et en attendant, un système mécanique de rattrapage de la notation, avec un point au bout de 5 ans, et un point supplémentaire toutes les deux années supplémentaires, à l'image de ce qui se pratique dans de nombreuses académies.

Les commissaires paritaires élus du SNES-FSU Guadeloupe